

Burkini à la piscine : St-Gilles se rétracte

Dans notre édition du mercredi 17 août, nous indiquions que la piscine Victor Boin à Saint-Gilles était la seule en région bruxelloise à autoriser le port du burkini, le maillot de bain couvrant porté par certaines femmes de confession musulmane. Suite à la parution de cet article, la commune s'est fendue d'un communiqué pour démentir nos informations.

« Seule une tenue adaptée à la pratique de la natation est acceptée. Par conséquent, tout comme les shorts trop longs, les burkinis ne sont pas permis. Le port du burkini amènerait de plus une déréglementation susceptible d'encourager les tenues les plus excentriques et ne pourrait que mener à des tensions entre usagers de la piscine », indique le communiqué du cabinet du bourgmestre.

Pourtant, lors de la rédaction de notre article, la piscine comme

l'échevine compétente ont tous deux confirmé que le burkini était possible à Victor Boin. Le personnel de la piscine a par ailleurs expliqué que face à plusieurs demandes récentes d'usagers concernant l'autorisation ou non du burkini, il avait demandé une confirmation à la commune, qui avait alors indiqué que ce type de maillot de bain était admis. Ce tant qu'il s'agissait bien d'un vêtement pour le bain et uniquement pour le bain, en matière adaptée.

Une position confirmée à plusieurs reprises par l'échevine Cathy Marcus lors de notre entretien téléphonique de ce mardi. Si le burkini a toujours été bel et bien interdit par le collège, il semblerait donc qu'il y ait eu un manque de communication au sein même de l'administration communale, puisque la piscine Victor Boin le tolérait. ●